



La Direction Départementale de la Protection des Populations

Elle regroupe 123 agents. Ces personnels sont issus de l'Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, de la Direction Départementale des Services Vétérinaires et de la préfecture (direction de l'environnement).

Les missions de la DDPP

La Direction Départementale de la Protection des Populations est chargée, par ses actions de contrôle, d'inspection et d'enquête, d'assurer la protection économique et la sécurité du consommateur ainsi que la qualité de son alimentation. Elle participe à la protection de l'environnement, à la régulation des relations commerciales entre entreprises et veille au bon état sanitaire des élevages du département.

Elle vise à protéger les achats et la sécurité des consommateurs et

- assure une information claire et loyale sur les prix des produits et des services ;
- veille à la loyauté des pratiques commerciales à l'égard des consommateurs ;
- évite la mise sur le marché de produits ou services dangereux.

Elle a pour rôle de protéger l'environnement et la faune sauvage captive et

- évalue l'impact des élevages et des industries agroalimentaires sur les milieux naturels ;
- assure les procédures nécessaires pour limiter l'impact environnemental des projets d'activité économique ;
- protège la faune sauvage captive.

Elle assure la protection de la santé animale et

- contrôle l'état sanitaire des animaux ;
- contrôle les productions agricoles ;
- surveille les grandes maladies animales.

Elle veille sur la qualité de l'alimentation et

- assure le suivi sanitaire des productions industrielles et fermières, des commerces alimentaires et des restaurants ;
- prévient les risques de contamination des aliments, notamment lors de leur première mise sur le marché ;
- contrôle les métiers de bouche et les entreprises de restauration.

Elle protège la vie économique des entreprises et

- veille au respect des règles de régulation commerciale entre entreprises ;
- assure l'égalité d'accès des entreprises à la commande publique ;
- assure l'exercice loyal de la concurrence en luttant notamment contre l'économie souterraine et les contrefaçons.